

PROJET D'ACOMPAGNEMENT OECUMENIQUE POUR LE TOGO (PAOET)

La Lettre d'information du PAOET sur le Togo numéro 5, février 2012

Editorial

L'actualité sociale et politique a été relativement préoccupante durant les deux derniers mois. Au plan social, il faut signaler, entre autres, la grève dans les enseignements primaire et secondaire et les mouvements d'humeur des étudiants de Kara alors qu'au plan politique, les audiences spéciales de la Commission Justice, Vérité et Réconciliation, la poursuite des travaux du Cadre Permanent de Dialogue et de Concertation et les marches de protestation des organisations de défense des droits de l'homme et associations des journalistes constituent les faits marquants.

Un front social en mouvement

La grève des étudiants qui a paralysé les universités de Kara et de Lomé depuis le 07 décembre 2011 a pris avec les accords intervenus le 12 janvier 2012 à Kara et le 13 janvier entre les autorités administratives et les étudiants. Lesdits accords ont reçus l'adhésion de toutes les associations estudiantines, y compris le MEET (Mouvement pour l'Emancipation de l'Etudiant Togolais), l'ULEETOD (Union Libre des Elèves et Etudiants du Togo et de la Diaspora) et l'UNEET (Union des Elèves et Etudiants du Togo) qui a signé sous réserve. La reprise des cours a été effective le mardi 17 janvier à l'Université de Lomé et le mercredi 18 janvier à l'université de Kara.

La tension est néanmoins remontée à la mi-février sur le campus de Kara. Quatre responsables du syndicat estudiantin UNEET ont été arrêtés et brutalisés entre le 17 et le 18 février par les forces de l'ordre puis présentés au juge et déférés à la prison pour « organisation

d'une manifestation interdite » et « incitation à la grève ». Ils ont été finalement libérés le 25 février sur ordre du procureur de la République de Kara. Les organisations des droits de l'homme et les partis politiques s'étaient mobilisés pour dénoncer leur arrestation.

Du côté des enseignants du primaire et du secondaire, la décision de reprise des cours convenue avant le départ en congés de Noël a été remise en cause dès la rentrée de janvier 2012. Cette nouvelle grève sera jugulée grâce à la signature le 12 janvier 2012 et le 16 janvier 2012 par les syndicats et le ministre des enseignants primaire d'accords qui d'une part octroient des primes de bibliothèque et de rentrée aux enseignants et d'autre part prévoient la construction de nouveaux établissements scolaires et des écoles de formation. La sérénité n'est pas pour autant revenue dans la mesure où les syndicats ont encore observé une grève d'avertissement de 72 heures, du lieu du 15 au 17 février 2012.

En fait le mouvement de revendication a gagné l'ensemble des catégories de travailleurs qui réclamaient la mise en œuvre des mesures convenues l'an dernier avec l'Etat. Pour contenir la grogne et éviter un embrasement généralisé, le gouvernement a engagé à la mi-février un dialogue avec les intersyndicales. Il ressort de l'accord signé entre les deux parties que le gouvernement a accepté d'augmenter les salaires de 10% (mais à compter de mars et avec un rappel pour janvier et février) et d'adopter en urgence le statut général de la fonction publique. La mise en œuvre de la mesure de déplafonnement de la grille salariale initialement prévue pour janvier 2012 se fera plus tard.

Le CPDC rénové en panne ?

Les travaux du CPDC (Cadre Permanent de Dialogue et de Concertation) se sont poursuivis avec, notamment, l'examen des questions relatives au mode de scrutin et au découpage électoral. Pour protester contre ce qu'ils ont qualifié d'attitude de « mauvaise foi » de la part du RPT, les partis de l'opposition CDPA (Convention Démocratique des Peuples Africains) du Professeur Léopold Gnininvi et PDP (Parti Démocratique Panafricain) de Basabi Kagbara ont annoncé le 12 janvier leur décision de suspendre leur participation aux travaux, rejoignant ainsi M. Agbéyomé Kodjo de l'Organisation pour bâtir dans l'union un Togo solidaire (OBUTS) qui s'était déjà retiré du CDPC vers la fin décembre 2011.

Une synthèse de la première partie des travaux du CDPC a été élaborée et soumise le 19 janvier au gouvernement pour transmission à l'assemblée nationale en vue de leur adoption. Les propositions de réforme portent sur le régime politique ; la nomination et les prérogatives du premier ministre ; les conditions d'éligibilité du président de la République ; la durée, la limitation du mandat présidentiel et le mode de scrutin ; l'institution du Sénat ; la réforme de la Cour constitutionnelle. Concernant les questions relatives au code électoral et à la CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante), il a été proposé d'augmenter le nombre des députés de Lomé mais sans toucher à la situation des préfectures de l'intérieur, ce qui a suscité les réactions critiques de plusieurs partis de l'opposition qui ont, par ailleurs, fait des contre-propositions. L'ANC (Alliance Nationale pour le Changement), l'OBUTS, puis la CDPA ont ainsi publié leurs propositions de découpage.

Audiences spéciales de la CVJR

Après la clôture le 17 novembre 2011 des audiences publiques, la CVJR (Commission Vérité Justice et Réconciliation) a eu à organiser des audiences spéciales avec quelques personnalités politiques du pays pour donner des éclaircissements sur certains points de l'histoire du pays. Ces audiences diffusées en différé ont permis aux Togolais/es d'écouter le témoignage de diverses personnalités acteurs de l'histoire récente du pays. Ainsi, Mgr Kpodzro (président

de la conférence nationale souveraine en 1990) est revenu sur la séquestration des députés par les militaires en 1992. Madame Tchangaï-Walla (présidente de la CENI en 2005 et membre la CVJR) a fait la lumière sur l'organisation de l'élection présidentielle de 2005 et l'épisode des urnes « volées » par les militaires. Le général Titikpina (chef d'Etat-major des FAT) a quant à lui donné des éclaircissements sur le rôle joué par les forces des armées dans les violences de 2005. M. Joseph K. Koffigoh (premier ministre du Togo en 1992) et M. Edem Kodjo ont parlé de l'attaque de la primature en 1991 et du massacre de la place Fréau jardin en 1993. Ce massacre a également été au centre de l'intervention de M. Bachirou Ayeva (coordinateur général du MO5 en 1990).

Toujours concernant les activités de la CVJR, il faut signaler la rencontre organisée le 12 janvier avec les partis politiques pour recueillir leurs propositions sur le programme de réparations en cours d'élaboration.

Protestations des ODDH contre la récurrence des violations des droits de l'homme

Les Organisations de Défense des Droits de l'Homme (ODDH) et les journalistes de la presse privée ont organisé courant janvier et février une série de manifestations (essentiellement des marches pacifiques) soutenues par les partis d'opposition pour protester contre la recrudescence des violations des droits de l'homme et la cherté de la vie mais aussi appeler à la réouverture de la Radio X solaire (une radio privée fermée depuis plus d'un an par l'organe public chargé de la régulation des médias) et à la publication du rapport de la CNDH (Commission Nationale des Droits de l'Homme) sur les allégations de tortures dont l'ANR (Agence Nationale de Renseignements) fait objet.

Elles ont, enfin, récemment dénoncé l'enlèvement et l'interrogatoire dans des conditions illégales d'un journaliste de la presse privée par la SRI (Service de Renseignements et d'Investigation). Le journaliste a, en effet, été interrogé par des officiers de la gendarmerie nationale pendant 6 heures pour qu'il révèle ses sources d'informations sur une enquête qu'il

menait sur une haute personnalité de l'Etat. Il a, aux dernières nouvelles, annoncé son intention de porter plainte contre la gendarmerie nationale pour enlèvement, séquestration et torture psychologique.

Il faut néanmoins signaler pour s'en féliciter, que les diverses marches ci-dessus mentionnées se sont déroulées sans aucun heurt et que les forces de l'ordre ont adopté une attitude exemplaire.

Lancement du programme PNIASA

Le gouvernement togolais vient de lancer début février une nouvelle initiative pour développer l'agriculture. Il s'agit du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA). Financé en grande partie par les bailleurs de fonds étrangers (la Banque Mondiale, le Fonds International pour le Développement Agricole, la Banque Ouest Africaine de Développement, la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO), ce projet de 60 milliards CFA vise à faire de l'agriculture l'un des principaux moteurs de la croissance économique en vue de la réduction de la pauvreté. Il ambitionne de moderniser l'agriculture togolaise en promouvant la production agricole et animale mais aussi la recherche, la coordination sectorielle et le renforcement institutionnel.

Le rapport de la CNDH sur les allégations de torture

Suite aux révélations faites début septembre 2011 par certains complices de Kpatcha Gnassingbé lors de leur procès sur les tortures qu'ils auraient subies durant leur détention et leurs interrogatoires à l'ANR (Agence Nationale de Renseignements) dans le cadre de l'affaire de complot contre la sureté de l'Etat qui a secoué le Togo en avril 2009, la CNDH (Commission Nationale des Droits de l'Homme), une institution de l'Etat chargée de la protection et de la défense des droits de l'homme a été saisie le 17 septembre 2011 par le gouvernement afin de diligenter une enquête impartiale et indépendante sur les allégations proférées.

Attendue avec curiosité et suspicion par de nombreux Togolais, la publication du rapport

d'enquête donnera lieu à des rebondissements rocambolesques. Une première version rejetant en bloc les allégations de torture fut nuitamment publiée le 18 février par le gouvernement. Puis ce fut le tour du président de la CNDH (entre temps réfugié en France le 19 février) de poster le 20 février sur le site web de la CNDH une autre version qui confirme les tortures et recommande des sanctions contre les tortionnaires. Pire le président de la CNDH déclare sur les médias étrangers que la version du gouvernement a été tronquée et obtenue sous la menace. Face à cette cacophonie, les réactions fusent de toutes parts, notamment de la société civile. La Délégation de l'Union européenne demande des clarifications au gouvernement togolais qui, embarrassé, demande à son tour à la CNDH de préciser laquelle des rapports est la vraie. Le bureau exécutif de la CNDH prend ses responsabilités et confirme que le deuxième rapport publié sur le site de l'organisation est bien l'authentique. Le gouvernement annonce alors sa volonté de suivre les recommandations du rapport, ce qui n'empêche pas les ODDH et les partis politiques de multiplier les déclarations pour exiger le limogeage immédiat des personnes incriminées et des sanctions contre les faussaires. Pendant ce temps, les avocats, eux, réclament que le verdict condamnant leurs clients soit annulé et ceux-ci libérés. Une affaire dont on reparlera sans doute.

Site d'information sur la création d'entreprise

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie a lancé le 23 février un site web (www.togo.eregulations.org) pour donner les informations nécessaires sur les démarches administratives relatives à la création d'entreprise au Togo. Cet outil de promotion qui s'adresse à la fois aux entrepreneurs et investisseurs nationaux et étrangers a été réalisé avec l'appui technique du CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement), de la Commission de l'UEMOA (Union Monétaire et Economique Ouest Africaine) et l'appui financier du gouvernement luxembourgeois.

**Comlan Prosper Deh, Accompagnateur
Œcuménique
Adjovi Enyonam Hotsiamé, Assistante
Administrative**